



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du mercredi 19 décembre 2007

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

## *Membres présents :*

---

M. François REBSAMEN	M. Philippe CARBONNEL	Mme Hélène ROY
M. Jean ESMONIN	M. Hervé BRUYERE	M. Mohamed BEKHTAOUI
M. Michel BACHELARD	Mme Janine BESSIS	Mme Sylviane FLAMENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Pierre GILLOT	Mme Catherine HERVIEU
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Lê Chinh AVENA
M. Rémi DELATTE	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Pierre SOUMIER
M. Michel JULIEN	M. Jacques DANIERE	M. Pierre PETITJEAN
M. Jacques FOUILLOT	M. Jean-Pierre BOUHELIER	Mme Claude-Anne DARCIAUX
M. Guy GILLOT	Mme Elisabeth BIOT	Mme Claudette BLIGNY
M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT	M. Nicolas BOURNY
M. Bernard RETY	M. Jean-Jacques BERNARD	M. Jean-François GONDELLIER
M. Gérard LABORIER	M. François NOWOTNY	M. Bernard BARBEY
M. Patrick SAUNIE	M. Paul LECHAPT	M. Jean-Louis JOLY
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Stéphan CLAUDET	M. Rémi DETANG
M. Gérard DUPIRE	M. Claude PICARD	M. Jean-François DODET
M. Yves BERTELOOT	M. Gaston FOUCHERES	M. Philippe BELLEVILLE.
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Françoise TENENBAUM	M. Norbert CHEVIGNY
M. André GERVAIS	M. Alain MILLOT	M. Christian PARIS
M. Jean-François DESVIGNES	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Christiane COLOMBET.
M. Patrick MOREAU	M. Mohammed IZIMER	

## *Membres absents :*

---

M. Patrick CHAPUIS	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS
M. Lucien BRENOT	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Guy GILLOT
M. Jean PERRIN	M. Jean-Pierre DUBOIS pouvoir à M. Hervé BRUYERE
M. François BRIOT	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
M. Jean-Marc NUDANT	M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS
Mme Nicole MOSSON	Mme Françoise MANSAT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Bernard OBRIOT	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Jacques PILLIEN	Mme Marie-Christine DELEBARRE pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
M. Paul ROIZOT	M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Marie-Françoise PETEL pouvoir à M. Claude PICARD
	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Alain MARCHAND
	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Jacques FOUILLOT.

## **OBJET : HABITAT ET LOGEMENT**

**Accueil des Gens du voyage - Adoption de la tarification 2008 pour l'ensemble des équipements communautaires**

Pour l'année 2008, les principes de tarification des aires d'accueil sont les suivants :

- reconduction des tarifs de redevance de stationnement et d'électricité, tels qu'adoptés par délibération du 21 décembre 2006 et appliqués en 2007,
- facturation de l'eau au prix coûtant.

*Tarification 2008 pour la Cité des Peupliers :*

*Caution : 75 € par famille,  
Redevance de stationnement : 2 €/nuitée  
Électricité : 0,17 € par KWH consommé  
Eau : 3,45 € par m<sup>3</sup> consommé.*

*Tarification 2008 pour l'aire des « Quatre Poiriers »*

*Caution : 75 € par famille,  
Redevance de stationnement : 2 €/nuitée  
Électricité : 0,17 € par KWH consommé  
Eau : 2,80 € par m<sup>3</sup> consommé.*

*Tarification spécifique en faveur des personnes âgées de plus de 60 ans et bénéficiaires des minima sociaux :* un forfait de 6 € par semaine sera facturé au titre de la redevance de stationnement auquel s'ajoutent les frais concernant les fluides consommés.

En ce qui concerne la tarification 2008 de **l'aire de Grand Passage**, les dispositions suivantes sont proposées :

application d'une *caution* à montant progressif selon le nombre de caravanes du groupe accueilli (précédemment un forfait 150 € était demandé) :

- pour 20 caravanes et moins : 250 €,
- de 21 à 50 caravanes : 500 €,
- plus de 50 caravanes : 1000€ ;

mise en place d'une *redevance de stationnement* hebdomadaire forfaitaire établie en fonction du nombre de caravanes dont la facture globale sera réglée par le responsable du groupe selon les montants suivants :

- jusqu'à 20 caravanes : 100 €
- de 21 à 50 caravanes : 150 €
- plus de 50 caravanes : 225€

*facturation de l'eau* au prix coûtant, soit 3,45 € le m<sup>3</sup>, sur la base de la consommation réelle mesuré au compteur installé à l'entrée de l'aire. La facture globale sera réglée par le responsable du groupe.

**LE CONSEIL,  
Après avoir délibéré,  
DÉCIDE**

- **d'approuver** la tarification 2008 concernant les équipements d'accueil des gens du voyage du Grand Dijon, selon les dispositions ci-avant énoncées,
- **de dire** que ces dispositions prendront effet à compter du 1er janvier 2008,
- **de dire** que les recettes correspondantes seront perçues auprès des usagers des équipements d'accueil, pour le compte de la Communauté d'agglomération, par le gestionnaire désigné par elle,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier.

Pour extrait conforme,  
Le Président



Publié le 20 DEC. 2007  
Déposé en Préfecture le

21 DEC. 2007

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :  
26 DEC. 2007

